



# Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

22 septembre 2014

Conseil municipal du 22 septembre 2014  
Ordre du jour

	Ordre du jour - Mémo du Maire	1-2
1	Moyens généraux : Rapport d'activité de Concarneau Cornouaille agglomération - Année 2013	3-4
2	Moyens généraux : Rapport d'activité du SIVOM de Concarneau - Trégunc - Année 2013	5
3	Moyens généraux : Rapport d'activité du syndicat mixte - Centre de secours - Année 2013	6
4	Moyens généraux : Modifications statutaires du SDEF (syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère) - validation des nouveaux statuts	7
5	Direction générale des services : Règlement intérieur du conseil municipal 2014- Adoption	8-11
6	Commerce - tourisme : Marchés de plein air - Nouvelles dispositions	12-13
7	Commerce - tourisme : Commune touristique - Demande de renouvellement de la dénomination	14-15
8	Ressources humaines : Elections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics	16-17
9	Ressources humaines : Elections des représentants du personnel au comité technique (CT) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics	18
10	Ressources humaines : Elections des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics	19
11	Direction générale des services : VALCOR - Représentation de la commune - Désignation des 2 suppléants	20
12	Action sociale : LA BALISE - Modification de la représentation de la commune	21
13	Direction générale des services : Port de Concarneau - Financement du schéma d'aménagement et de développement	22-25
14	Urbanisme : Cession de terrain de la ville à l'USC	26-28
15	Urbanisme-foncier : Bail de chasse avec la Société Loc Maria Hent à Coat Conq	29
16	Patrimoine : Mémoires de marées - Demande de subvention auprès du Fonds Européen pour la Pêche	30
17	Patrimoine : Tarif de vente du livre - " Sous l'œil du Beffroi - Mémoires de Concarneau 1945-1985 "	31
18	Développement durable : Voie verte - Dossiers de financement auprès de la Région et du Département	32-33
19	Techniques : Restauration du quai de la porte au vin - Demande de subvention auprès de la Région Bretagne - Programme "Héritages littoraux".	34-35
20	Sports-Nautisme : USC - Attribution d'une subvention exceptionnelle de communication 2014	36
21	Finances : Fonds de concours CCA 2014 - Demande de financement	37
22	Finances : Budget principal - Décision modificative n° 2	38
23	Finances : Budget annexe de l'assainissement - Décision modificative n° 1	39
24	Finances : Budget annexe du CAC- Décision modificative n° 1	40
25	Finances : Taxes locales sur la consommation d'électricité - Actualisation du coefficient multiplicateur	41
26	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	42
27	Ressources humaines : Mise à disposition du responsable des finances de la ville de Concarneau à CCA	43
28	Services techniques : protocole d'accord transactionnel entre l'État et la ville, concernant les dépenses liées au ramassage, transport, épandage et traitement des algues vertes de 2010 à 2013	44-45

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 22 septembre 2014**

Bien, Mesdames et Messieurs, il va être l'heure, je vous invite à prendre votre place, y compris les jeunes retraités.

Est-ce que tout le monde est prêt ?

Mesdames et Messieurs, je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,  
A la lecture des pouvoirs,  
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera M Alain Nicolas.

***(Appel des conseillers municipaux)***

En date du mardi 16 septembre, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,
- le rapport d'activité de Concarneau Cornouaille Agglomération - année 2013,
- le rapport d'activité du SIVOM de Concarneau-Trégunc - année 2013

Vous trouverez sur votre table, un rapport supplémentaire n°1, concernant la mise à disposition du responsable des finances de la ville de Concarneau, à CCA, ainsi qu'un rapport supplémentaire n°2 concernant un protocole d'accord transactionnel entre l'État et la Ville, concernant les dépenses liées au ramassage, transport et traitement des algues vertes de 2010 à 2013.

Je mets donc à votre approbation l'inscription de ces 2 rapports supplémentaires à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***L'inscription des 2 rapports supplémentaires à l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour.***

En date du vendredi 1<sup>er</sup> août 2014, je vous ai fait parvenir par mail, les procès-verbaux des conseils municipaux des 20 et 26 juin 2014.

Est-ce que vous avez des remarques à faire sur ces procès-verbaux ?

Je les mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité par 33 voix pour.***

Je vous précise que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 23 octobre 2014 à 19h00.

Nous avons donc 28 délibérations à l'ordre du jour du présent conseil municipal. Elles sont diverses et variées, dans les moyens généraux, les ressources humaines, l'urbanisme, les finances. Ce sont autant d'éléments sur lesquels nous aurons à débattre. Le 1<sup>er</sup> point concerne la présentation d'un rapport qui est le rapport d'activité de Concarneau Cornouaille Agglomération, pour l'année 2013.

**M André Fidelin :**  
(lecture du rapport)

M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport : il y a 2 solutions, soit je reprends page par page ce rapport 2013, sachant qu'il a déjà été présenté, entre autre, au conseil communautaire au mois de juin. Je sais que tous les élus ici présents ne sont pas élus communautaires, mais il a été présenté également au séminaire, en mai 2014, à CCA. Je vous demande donc si vous avez des remarques sur ce rapport et s'il y en a, j'essaierai d'y répondre le plus précisément possible.

Est-ce que vous avez des questions à formuler ?

Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

J'ai une question qui concerne précisément le point sur l'aménagement numérique. Nous connaissons tous l'importance du développement numérique, que ce soit en matière d'attractivité économique ou pour lutter contre les inégalités sociales. Sur le territoire en Bretagne, nous avons mis en place un pacte breton, si je puis dire pour développer ce que nous appelons le Bretagne Très Haut Débit. Il y a un plan jusqu'en 2030. Sur le territoire de CCA, toutes les communes doivent être équipées en prises et autres fibres optiques, par le biais de ces pouvoirs publics, de l'action des pouvoirs publics, sauf Concarneau. Cela fait déjà quelques temps que nous nous interrogeons sur le calendrier qui va être mis en place par Orange, avec beaucoup d'incertitude sur le respect de ce calendrier. Ma question est simple, parce que c'est vrai que ce document est un peu ancien. Nous sommes maintenant en septembre 2014, quel est le calendrier précis qui a été proposé par Orange ? Initialement, il devait démarrer début 2015, il devait y avoir l'installation des premières prises.

**M André Fidelin :**

Si vous le voulez bien, je vais vous répondre. Il s'agit bien du rapport d'activité 2013, et là vous posez une question sur la prospective du très haut débit sur Concarneau en particulier et qui a bénéficié de l'AMI, c'est Orange qui est l'opérateur désigné. À ce titre, il y a une programmation de déploiement qui est en route. Je crois que dans les semaines ou mois futurs, il y a peut-être quelqu'un qui peut me donner la précision, Orange doit venir nous consulter pour le déploiement technique. Aujourd'hui, ce que nous pouvons dire, c'est que dans un avenir très proche, le déploiement sera mis en place. Il y aura tout d'abord une consultation avec les services techniques pour négocier les différents points techniques sur ce déploiement, il semblerait que Kerandon et le quartier de l'hôpital, le Cabellou, soient privilégiés.

**M François Besombes :**

La 1<sup>ère</sup> phase ira sur le Cabellou, le Rouz, l'hôpital parce que justement ils ont détecté que c'était là qu'il y avait le plus gros déficit en terme de débit. Mais nous n'avons pas de date.

**M André Fidelin :**

Nous n'avons pas de date précise, mais c'est incessamment sous peu.

**Mme Gaël Le Meur :**

Cette rencontre avec Orange doit intervenir quand ?

**M André Fidelin :**

Elle n'est pas encore programmée, mais ça ne saurait tarder. Le déploiement doit avoir lieu prochainement.

**Mme Gaël Le Meur :**

Vous savez combien de temps va durer ce déploiement ou pas ?

**M André Fidelin :**

C'est une question sur la prospective. Je n'ai pas les éléments pour vous répondre. Il n'était pas prévu que je réponde à cette question.

**Mme Gaël Le Meur :**

Je fais référence au document que vous nous avez remis. Il est marqué, déploiement de la fibre optique à Concarneau 2015-2020. Or, l'engagement d'Orange, était sur 2015-2017. C'est pour cela que je vous pose toutes ces questions. Il faut qu'Orange respecte ses engagements, à savoir de commencer en 2015 et de terminer sur les 2 ans comme ils s'y étaient engagés au départ, et pas 2020.

**M André Fidelin :**

Je pense que dans peu de temps, nous vous donnerons les éléments.

**Mme Gaël Le Meur :**

Ce sera peut-être vu en commission, dans une des commissions ou pas ?

**M François Besombes :**

C'est de compétence communautaire de toute manière.

**M André Fidelin :**

Oui, c'est de la compétence communautaire.

**Mme Gaël Le Meur :**

Ce sera donc vu en commission communautaire alors.

**M François Besombes :**

Nous sommes en 2014, il est bien prévu que cela commence en 2015. Nous ne sommes pas en retard. Nous ne sommes pas encore en 2015. Nous avons l'assurance d'une rencontre très prochaine sur le sujet et cela commencera très rapidement sur la partie dont je vous ai parlé.

**M André Fidelin :**

Est-ce que vous avez d'autres questions sur ce rapport 2013 ? Non ? Il n'y a pas de vote. Je pense que vous l'avez déjà consulté. C'est intéressant, surtout pour les nouveaux élus pour connaître exactement les compétences de la communauté d'agglomération, et ce qui peut aussi être réalisé dans l'exercice, qui en l'occurrence ici, est l'exercice 2013. Sachez que nous sommes déjà sur les prospectives. Dans les prospectives, il y a la mutualisation, les fonds de concours, la tarification incitative, ce sont les orientations budgétaires et le pacte financier et fiscal. Ce sont autant d'éléments intéressants que nous aurons à prendre en considération prochainement. Voilà en ce qui concerne la présentation du rapport. Mais, là je pense que tout le monde l'a vu.

*Ce rapport n'appelle aucun vote de l'assemblée. Il s'agit d'un dont acte.*

**M André Fidelin :**

Concernant le rapport du SIVOM, je vais laisser la parole à Bruno Quillivic, qui va nous présenter ce rapport 2013.

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

2	Moyens généraux : Rapport d'activité du SIVOM de Concarneau - Trégunc - Année 2013
---	--

**M Bruno Quillivic :**

Merci M le Maire.

(lecture du rapport)

Je vais être aussi bref que le Maire et demander plutôt si vous avez des questions sur le rapport.

**M André Fidelin :**

Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

J'ai une remarque. Il y a 7 membres suppléants, et M Paul Morvan au 31 décembre 2013 n'était certainement pas membre du SIVOM il avait déjà démissionné. Il faudra modifier cela. D'autre part, je lis page 21 du document : « il devient plus facile de communiquer et de présenter aux parents les avantages, de la scolarisation de leurs enfants. De plus, plusieurs familles sont ancrées sur le territoire ; la scolarisation fait ainsi davantage partie de leur mode de vie ». Je trouve que ce n'est pas un bon message de lire cela dans un document officiel. Il faut rappeler à tout le monde, y compris aux gens du voyage, que un, la scolarisation est une chance pour les enfants, et que deux, c'est une obligation légale. Ce sont ces termes-là qu'il faut employer.

**M André Fidelin :**

Il faut que, il n'y a qu'à, c'est cela ? Mais dans les faits ce n'est pas tout à fait cela vous savez.

**Mme Nicole Ziegler :**

C'est une obligation légale.

**M André Fidelin :**

Oui, oui, nous sommes bien d'accord.

**Mme Nicole Ziegler :**

Il n'y a pas à discuter là-dessus.

**M Bruno Quillivic :**

Nous sommes totalement d'accord, d'ailleurs l'Hacienda qui est notre partenaire dans la gestion de l'équipement, a une démarche en ce sens. Et effectivement, la scolarisation des enfants en école primaire ne pose pas de difficultés, mais c'est au moment où ils doivent aller au collège que nous avons des difficultés. Nous sentons et c'est l'avis de l'Hacienda et des agents qui sont présents sur le terrain qu'il y a un changement de mentalité. Nous sentons que les enfants sont de plus en plus demandeurs pour aller au collège. Nous espérons que cette démarche de discussion avec les parents incitera les parents à laisser leurs enfants à aller au collège.

**M André Fidelin :**

Je vous remercie.

*Ce rapport n'appelle aucun vote de l'assemblée. Il s'agit d'un dont acte.*

**M André Fidelin :**

Nouveau rapport, cette fois-ci cela concerne le syndicat mixte pour le centre de secours sur l'année 2013, M Besombes.

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

3	Moyens généraux : Rapport d'activité du syndicat mixte - Centre de secours - Année 2013
---	---

**M François Besombes :**  
(lecture du rapport)

Est-ce que vous avez des questions ?

**M Claude Drouglazet :**

J'ai une question. Avez-vous évalué la charge financière que représente la construction du centre de secours, annuellement pour la ville ?

**M François Besombes :**

Pour la ville, nous avons un emprunt de 300 000 €.

**M Alain Nicolas :**

A partir de 2016.

**M André Fidelin :**

Il y a d'autres questions ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je l'ai déjà dit et je le redis ici, je trouve cela un peu surprenant et je pense que cela aurait pu être mieux négocié. Que l'acquisition du terrain soit à la charge de la ville de Concarneau, il n'y a pas de souci, mais dans un tel cas, l'extension des réseaux doit être mutualisée. C'est-à-dire que les 3 communes, la Forêt-Fouesnant, Trégunc et Concarneau, auraient dû participer à ce financement-là et pas seulement la ville de Concarneau. Y a qu'à, faut qu'on, j'entends bien, mais c'est communément admis partout, mais sauf à Concarneau.

**M François Besombes :**

Je partage ce point, cela a fait l'objet de discussions. Au départ il y avait l'urgence de lancer ce projet, et nous étions face à un Maire de Trégunc et à un Maire de La Forêt-Fouesnant qui étaient assez gênés financièrement et ils ont mis en avant le fait que c'était un avantage pour la ville de Concarneau que d'avoir ce type d'équipement. Mais je partage, ça a été le sujet de conversations dès le départ. Il fallait partir d'un point où chacun puisse partager ce projet avec le même élan.

**M André Fidelin :**

Il y a d'autres questions ? Là il n'y a pas de vote non plus.

*Ce rapport n'appelle aucun vote de l'assemblée. Il s'agit d'un dont acte.*

**M André Fidelin :**

Nous avons une modification statutaire sur le point n°4 du SDEF, syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère. Je laisse la parole à M Quillivic.

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

4	Moyens généraux : Modifications statutaires du SDEF (syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère) - validation des nouveaux statuts
---	---

**M Bruno Quillivic**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Est-ce que vous avez des remarques ? Non ? Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 33 voix POUR.*

**M André Fidelin :**

Le point n°5, il s'agit de l'approbation du nouveau règlement intérieur du conseil municipal.



**M André Fidelin :**  
(lecture du rapport)

Là encore, cela permet aux nouveaux élus d'avoir connaissance sur les dispositions générales de fonctionnement de l'institution municipale. Nous avons modifié à la marge, 2 éléments, le sommaire qui a été remis dans l'ordre en partant de la plus haute instance, le conseil municipal, les élus, les commissions et pour terminer aux conseils de quartiers, ce qui n'était pas le cas. À l'article 5, nous avons apporté une précision sur la question orale. Elle devra prendre la forme d'un argumentaire et d'une question explicite sur un sujet unique, clairement identifié.

Ce règlement intérieur avait été relooké en 2008, sauf remarque de votre part, il ne prête pas à modifications supplémentaires.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Théry.

**Mme Jocelyne Théry :**

Oui, M le Maire, Merci. Ma question porte sur l'article 14, et notamment sur le paragraphe qui indique que les commissions sont le lieu privilégié des débats autour de toutes les questions concernant les affaires de la commune. Nous nous félicitons de cette formulation et nous souhaiterions savoir comment très concrètement, ces débats vont intervenir. Est-ce qu'il s'agit uniquement de débats tournant autour des affaires qui sont soumises à notre approbation au conseil municipal ? Ou, est-ce qu'il y a des questions un peu plus générales qui peuvent être abordées lors de ces commissions ? Pour illustrer mon propos, ces derniers jours, la question de la préparation du budget 2015 a fait l'objet d'échanges et de présentations au sein de la presse et c'est vrai que nous sommes dans une opposition constructive et nous avons envie de participer à la vie et aux décisions de la commune, je voudrais savoir et avoir une précision sur la façon dont vous envisagez de traduire cela.

**M André Fidelin :**

Vous envisagez, ce n'est pas nouveau. Je pense que les commissions existent déjà depuis de nombreuses années. Les commissions sont l'endroit où le débat démocratique doit avoir lieu. Il faut que les commissions soient cadrées, il y a un ordre du jour. L'ordre du jour se situe en amont du conseil municipal sur les questions qui se retrouveront au conseil municipal. Il peut y avoir des questions débordantes mais il est évident que nous devons rester dans un cadrage parce que sinon ce sont des réunions qui vont durer des heures. Et devant la multiplication des commissions de tout genre, que ce soit ici à la commune ou que ce soit à CCA, il faut que nous arrivions à trouver des jours et des heures. Nous avons déjà du mal à en trouver pour les commissions, alors, il est évident que si cela dure des heures, ce sera encore beaucoup plus difficile. Au bout d'un moment il y a peut-être des gens qui ne viendront plus. Cela reste quand même dans un cadrage. Nous essayons de mettre à l'ordre du jour des questions qui méritent d'avoir un débat constructif et démocratique. C'est à ce titre que les commissions ont lieu. Voilà ce que je peux répondre sur les commissions.

Qui est-ce qui veut prendre la parole sur cette remarque ? M Quillivic.

**M Bruno Quillivic :**

Juste pour compléter et pour répondre. C'est vrai que sur la partie budgétaire, le Maire est intervenu dans la presse pour fixer un cadre sur la politique qui sera menée. Dans tous les cas, je pense que nous serons concertés au moment de la préparation du budget dans le cadre de la commission finances, comme à chaque fois. Après les orientations, le cadre est donné.

**M André Fidelin :**

Oui, effectivement, la commission finances et chaque commission aussi sera sollicitée sur le budget 2015, le débat d'orientation budgétaire. Évidemment, il y aura un débat sur ce dossier budgétaire 2015. il n'y a pas d'autres questions ? Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

M le Maire, je voudrais revenir sur l'article 20. Vous avez indiqué dans le règlement intérieur que : « les élus municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale, peuvent à leur demande disposer d'un local commun permanent », ce qui est le cas, c'est un local attribué finalement à « à bâbord toute » puisque le parti socialiste....

**Mme Gaël Le Meur :**

Non, non....

**M Claude Drouglazet :**

Bon, nous sommes pour l'instant les seuls à l'utiliser, me semble-t-il. Dans le paragraphe suivant, vous mettez : « le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence ». Je le regrette un petit peu, puisque nous avons l'intention à un moment donné pouvoir utiliser ce local, peut-être une heure par mois, pour pouvoir rencontrer les concarnois qui le souhaitent, en dehors d'une structure que nous n'avons pas parce que nous n'avons pas de local, nous sommes une association et non pas un parti politique. Nous avons pensé qu'effectivement, de pouvoir faire une permanence une heure par mois par exemple, ne mettrait pas en péril l'équilibre politique de Concarneau. J'aurai souhaité que l'on enlève simplement et s'agissant d'un local commun permanent, en plus, que l'on puisse éventuellement supprimer cette phrase-là.

**M André Fidelin :**

Oui, M Drouglazet, votre observation est tout à fait pertinente. Nous nous sommes basés sur le règlement qui nous a été transmis par l'AMF, et qui dans son article 33 précise : « Le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence ou accueillir des réunions publiques ». Disons que c'est une réponse à l'article du Code général des collectivités territoriales, dans son article 2121-27. Nous avons repris les données de cet article préconisé par l'AMF, tout simplement. Tout est autant que vous puissiez aussi partager avec vos collègues, ces locaux.

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous sommes d'accord sur le principe, puisque nous partageons ce local, d'accepter que chacun tienne des permanences à raison d'une heure par mois, la fréquence est à définir.

**M André Fidelin :**

Je n'en vois pas d'inconvénient. Je ne m'y oppose pas.

Il n'y a pas d'autres interventions ? Oui, M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**

Oui, je vais poser une question conforme au règlement intérieur et précise, elle porte sur l'article 6 du règlement intérieur. Il y est indiqué : « les séances du conseil municipal peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle ». Nous sommes très favorables à cette pratique. Cela permettrait de rendre plus accessible nos débats au plus grand nombre de citoyens. L'enregistrement pourrait rester en outre consultable et visible sur le site internet de la ville pendant plusieurs semaines. Au delà de l'inscrire dans le règlement intérieur, nous souhaiterions savoir quand cela deviendra une réalité dans cette instance.

**M André Fidelin :**

Ce n'est peut-être pas pour demain non plus.

**M Antony Le Bras :**

C'est pour cela que je pose la question.

**M André Fidelin :**

De visionner les conseils municipaux n'est pas à l'ordre du jour, c'est peut-être un tord, mais pour l'instant nous n'avons pas pris la décision mais pourquoi pas.

**M Antony Le Bras :**

Et pourquoi pas dans les mois prochains ?

**M André Fidelin :**

Pourquoi pas ?

**M Antony Le Bras :**

Quel est l'argument qui vous fait hésiter ? Je sens que vous êtes hésitant.

**M André Fidelin :**

Non, mais nous en avons parlé à un moment au premier mandat et nous avons pensé à cette possibilité. Nous n'avons par la suite pas donné suite pour une raison que je ne connais même pas d'ailleurs. Mais pourquoi pas ? Il faudra que nous en parlions entre nous.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

J'ai deux remarques, une de fond et une de forme. On ne comprend pas bien ce que vient faire le point 5, l'article 19 sur les conseils de quartiers. J'avais fait un retour lorsque l'on nous avait soumis le règlement intérieur. C'est un règlement intérieur au conseil municipal et aux élus. Il y a un point qui concerne les conseils de quartier. Sur la forme, nous trouvons que ça n'a pas lieu d'être dans ce document-là, ça peut exister dans un autre document, dans la charte des conseils de quartier, par exemple, mais ce point-là n'a pas de sens dans ce règlement intérieur. Le 2<sup>e</sup> point qui est plutôt un point sur le fond mais vous connaissez notre position sur le fonctionnement que vous avez mis en place, dans les conseils de quartier. Nous ne sommes pas forcément très satisfaits. Et nous le sommes encore moins lorsque l'on lit qu'en fait, c'est le conseil municipal qui fixe la composition des conseils de quartiers. Il nous semblerait, nous, logique que ce soit aux habitants des quartiers de fixer leur composition et de définir qui ils veulent comme représentants des conseils de quartiers. Si vous pouvez me répondre sur la forme.

**M André Fidelin :**

Je vais vous répondre sur les 2 questions. D'abord, sur l'article 19 concernant les conseils de quartiers, vous avez pu remarquer qu'il y a 5 lignes. Nous sommes vraiment restés sur les grandes généralités. Il n'y a rien vraiment, à part que l'on met que c'est un rôle consultatif, d'initiatives, sans pouvoir de décision. « Il appartient au conseil municipal de fixer librement la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement des conseils de quartiers et de déterminer, par délibération, le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune ».

Les conseils de quartier, comme vous le savez, sont en somme pour les élus, d'avoir des représentants dans les quartiers, pour nous permettre d'être proches des citoyens. De les écouter, d'échanger, de recueillir leurs doléances, nous avons mis en place les fiches navette qui rendent satisfaction aujourd'hui. Il s'agit de recueillir également des suggestions, mais en tout état de cause, il faut que ces conseils de quartiers soient constructifs et que ce ne soit pas une force d'opposition systématique. Ce que nous voulons, c'est travailler ensemble. Ce que nous avons pu faire dans le 1<sup>er</sup> mandat, je vois que tous les trimestres je suis à cette table, pour recevoir les conseils de quartiers, cela se passe dans une très bonne ambiance. Évidemment, tout n'est pas parfait, mais il y a des échanges intéressants, et aujourd'hui on peut dire que les conseils de quartiers marchent bien. En tout cas, ça a marché pendant 6 ans, et il n'y a pas de raison que demain cela ne marche pas. Tout est autant qu'il y ait du respect dans l'attitude et dans l'approche des dossiers, que ce ne soit pas un conseil de quartier d'opposition systématique et qui va s'opposer systématiquement. Il n'est pas question que ce soit un rapport de force, il faut que ce soit quelque chose de bon sens avec un intérêt commun et général. Voilà ce que je peux dire. Peut-être que Maguy Baqué peut dire un petit mot rapidement sur les conseils de quartier.

**Mme Maguy Baqué :**

Par rapport à la dernière mandature, effectivement, la charte a été légèrement modifiée. Nous avons changé les périmètres auparavant, nous avions 8 quartiers et là nous sommes passés à 5 quartiers. Au niveau des conseillers de quartier également, je pense qu'il est préférable de diminuer le nombre de conseillers pour travailler dans un état d'esprit positif. Les réunions de quartier se feront maintenant, seulement avec les conseillers de quartier. Ensuite, c'est le Président et le Vice-président qui décideront des réunions publiques.

**M André Fidelin :**

Très bien, oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Cela veut dire que là prochainement, vous allez nous présenter la liste des compositions.

**Mme Maguy Baqué :**  
C'est en train de se faire actuellement.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Cela viendra en conseil ?

**Mme Maguy Baqué :**  
Les réunions constitutives ont lieu actuellement. Nous avons commencé la semaine dernière.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Tout ceci n'est pas très démocratique et ne permet pas une véritable expression citoyenne à notre sens. Vous m'avez répondu, M le Maire sur la forme, mais je suis désolée, pour nous ça n'a toujours pas sa place dans le règlement intérieur du conseil municipal. Et sur le fond, on ne peut qu'être opposés à ce que vous mettez en place. Pour cette raison, nous nous abstenons sur le règlement intérieur.

**M André Fidelin :**  
Très bien, oui, M Quillivic.

**M Bruno Quillivic :**  
Cela a quand même son intérêt dans ce règlement, puisque les 2 phrases en question indiquent bien le rôle des conseils municipaux vis à vis des conseils de quartiers. Nous sommes pleinement dedans. On précise qu'il appartient au conseil municipal, son rôle est de fixer librement la dénomination, la composition etc... là on parle bien du conseil municipal. La 2<sup>e</sup> phrase concerne, les conseils de quartier ont un rôle consultatif et d'initiative sans pouvoir de décision. Les avis émis ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal. C'est le rapport, purement et simplement entre le conseil municipal et les conseils de quartier qui est traité dans ce document.

**M André Fidelin :**  
Très bien. Je pense que nous nous sommes suffisamment exprimés sur ce sujet. Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Très bien.

*Le rapport est adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM LE BRAS, BONNEAU).*

**M André Fidelin :**  
Le point n°6 concerne le commerce tourisme avec des nouvelles dispositions pour le marché de plein air, Mme Lemonnier.

**Mme Michelle Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Mme Lemonnier. Ce n'était pas très simple. Les  $\frac{1}{4}$  d'heures et les  $\frac{3}{4}$  d'heures. En somme, il s'agit de la planification des horaires et des jours des marchés revus et corrigés. Il y a quelques modifications sur le prolongement des horaires de l'été où il y a  $\frac{1}{4}$  d'heure de plus. Il y a quelques éléments supplémentaires.

**Mme Michelle Lemonnier :**

Il y a une ouverture d'horaire de 30 minutes en plus.

**M André Fidelin :**

Vous avez tous lu de toute façon ce document. Est-ce que vous avez des observations ? Oui, M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**

Nous profitons de cette modification qui porte surtout sur les horaires, pour savoir vous vous êtes interrogés également sur le périmètre et la localisation des différents marchés.

**Mme Michelle Lemonnier :**

Mais elle est notée.

**M Antony Le bras :**

Je voulais savoir si vous aviez réfléchi à d'autres endroits où pourrait avoir lieu le marché, si le périmètre actuel était tout à fait satisfaisant ou si on pouvait envisager des innovations.

**Mme Michelle Lemonnier :**

Oui, effectivement, nous pensons à étendre, en période estivale le marché à d'autres secteurs de la ville. Ce sont des projets.

**M Antony Le bras :**

Dans quels secteurs de la ville vous envisagez de....

**Mme Michelle Lemonnier :**

C'est en réflexion, on essaye d'y penser et nous vous apporterons des éléments lorsque nous en serons plus.

**M Antony Le Bras :**

Je suis curieux donc j'aime bien savoir

**Mme Gaël Le Meur :**

C'est une réflexion que vous menez pour l'année prochaine ou pour plus tard ?

**Mme Michelle Lemonnier :**

Il faut préparer cela en avance. On improvise pas à la municipalité, on prévoit. On planifie.

**M André Fidelin :**

C'est vrai que c'est une réflexion qui a eu lieu et qui demande réflexion. Nous avons un peu de temps pour l'été prochain. Nous reviendrons vers vous lorsque nous aurons des éléments un petit peu plus précis.

**M Antony Le Bras :**

M le Maire, juste pour rajouter. Étant dans une opposition constructive, nous aurons des propositions à vous faire à ce moment-là.

**M André Fidelin :**

Mais bien sûr.

**Mme Michelle Lemonnier :**

A l'occasion de la commission, on vous posera la question.

**M Antony Le Bras :**

Si les commissions servent à cela, très bien.

**Mme Michelle Lemonnier :**

Exactement.

**M André Fidelin :**

On peut voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ? Julien Auffret est parti, pensez à la procuration.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

Mme Lemonnier, c'est encore à vous sur une demande de renouvellement de la dénomination commune touristique.

**Mme Michelle Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

Est-ce que vous me permettez, M le Maire de faire une mise au point que je souhaitais faire aujourd'hui suite à la confusion faite par Mme Le Meur lors du conseil du 17 avril dernier. La ville a obligation de solliciter aujourd'hui le renouvellement de la dénomination comme commune touristique. C'est la première étape obligatoire pour une commune qui est à renouveler tous les 5 ans, avant de prétendre au prix d'excellence que nous avons obtenu le 15 janvier 2014 pour 12 ans. Ce n'est pas le simple renouvellement que vous prétendiez au conseil du 17 avril de la distinction obtenue en 1929 et qui est obsolète depuis le 14 avril 2006, puisque les 6 types de classement deviennent station de tourisme. Vous ne devriez pas oublier que la ville n'avait pas été éligible au classement en station balnéaire quand vous aviez fait la demande le 18 juillet 1988, en raison des manques en matière d'hygiène et de salubrité, odeurs, qualité d'eau potable non satisfaisante, décharges d'ordures ménagères non conformes, salubrité des plages etc... aujourd'hui résolu avec la station d'épuration notamment. Au cours de notre premier mandat, nous avons remédié à tous ces manques et bien plus encore. Nous avons amélioré les entrées de ville, amélioré année par année depuis 2008 les WC publics, le pavage de la Ville-Close, les remparts étaient dangereux, aujourd'hui nous les avons sécurisés par des garde-corps entre autre, des animations culturelles et sportives pendant la saison touristique, etc... Tous les acteurs de la ville ont joué le jeu de l'amélioration, les hôteliers, les campings, les chambres d'hôtes, les services de la ville et l'office de tourisme dynamique et très accueillant. Voilà ce que je voulais préciser.

**M André Fidelin :**  
Merci Mme Lemonnier. Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Je vais vous répondre puisque j'ai été interpellée. Au conseil municipal du 17 avril, je n'ai rien dit d'autre que le fait que vous ne puissiez pas dire que pour la première fois Concarneau était classée Station de tourisme. C'était faux. Je vous avais dit que ce classement existait et que la ville était classée comme cela depuis 1929. Qu'après, il y ait des renouvellements de conventions, avec des critères différents, avec des évolutions apportées au cahier des charges, c'est logique, c'est souhaitable et heureusement que Concarneau a continué sur cette voie-là. Néanmoins, si vous reprenez les dossiers, vous savez comme moi que le classement station de tourisme pour la ville de Concarneau ne date pas de 2009. Voilà, c'est tout.

**Mme Michelle Lemonnier :**  
Vous n'avez rien compris alors à ce que je viens de vous dire. En 1929 effectivement, il y eu un classement qui a été fait à la ville de Concarneau. Mais le classement d'aujourd'hui ne ressemble en rien au classement qu'il y a eu en 1929. Les critères étaient loin d'être les mêmes.

**Mme Gaël Le Meur :**  
C'est ce que je viens de vous dire, Mme Lemonnier.

**Mme Michelle Lemonnier :**  
Mais, non.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Les critères ont changé, et régulièrement il y a eu des renouvellements de conventions.

**M André Fidelin :**  
Écoutez, nous n'allons pas refaire l'histoire, et nous n'allons certainement pas refaire le conseil municipal d'avril. C'est le premier point. Nous sommes sur une demande de renouvellement à la demande du Préfet sur les communes touristiques. C'est pris en considération dans les dotations forfaitaires qui nous sont versées par l'État entre autre et qui est remis en question tous les 5 ans dans le but de pérenniser les efforts et de se remettre en question sur le plan touristique. Les critères sont importants il y a l'hébergement, les animations touristiques, les brochures, les documents constitutifs, ce sont autant d'éléments qui sont pris en considération dans le cadre de cette demande de dénomination de commune touristique. Nous n'allons pas rouvrir le débat du mois d'avril. Je vous demande d'approuver cette

demande d'autorisation à solliciter M le Préfet.

**M Claude Drouglazet :**

Juste une observation M le Maire. Je suis le seul élu qui était présent en 1988 à cette table. Je n'avais pas l'impression d'être dans une ville en ruine quand même à cette époque-là. C'est juste comme ça pour vous dire....

**Mme Michelle Lemonnier :**

J'ai repris les faits du Préfet. Je n'ai fait que retracer la lettre.

**M André Fidelin :**

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

Je vais passer la parole à M Nicolas pour les ressources humaines avec l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire, la CAP.



## Conseil municipal du 22 septembre 2014

8	Ressources humaines : Elections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
---	--

### **M Alain Nicolas :**

Trois instances de représentation du personnel sont actuellement instaurées auprès de la commune de Concarneau et du CCAS :

- le **Comité Technique Paritaire (CTP)**, compétent pour toute question d'ordre collectif, ayant attrait aux conditions de travail des agents (organisation et fonctionnement des services, orientations en matière de formation, politique indemnitaire...),
- le **Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)**, consulté pour toute question relative à la santé, à la sécurité, à l'hygiène et aux conditions de travail des agents,
- la **Commission Administrative Paritaire (CAP)**, compétente pour traiter des questions d'ordre individuel et relatives à la carrière des fonctionnaires de la collectivité.

**Ces instances, composées de représentants du personnel et de la collectivité, ont vocation à rendre des avis consultatifs avant toute décision prise par l'autorité territoriale entrant dans leur champ de compétences.**

Dans le cadre du renouvellement général des instances consultatives, la composition de ces instances est notamment sensiblement modifiée et des élections de représentants du personnel auront lieu le 4 décembre 2014.

En effet, le Comité Technique Paritaire (CTP) et le Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS) étaient composés jusqu'à ce jour d'autant de représentants du personnel que de représentants de la collectivité.

Depuis la réforme, ce **paritarisme devient facultatif** pour les instances réformées qui deviennent **Comité Technique (CT)** et **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**. L'existence même d'un collège composé de représentants de la collectivité et le droit de vote de celui-ci, le cas échéant, deviennent également facultatifs.

### **Il revient ainsi à l'organe délibérant de décider pour ces deux instances (CT et CHSCT) :**

- du maintien ou non d'un collège de représentants de la collectivité,
- du maintien du paritarisme : autant de représentants de la collectivité que de représentants du personnel,
- du nombre de représentants titulaires du personnel.

La **Commission Administrative Paritaire (CAP)** reste composée d'autant de représentants du personnel que de représentants de la collectivité.

En revanche, **le conseil municipal est invité à fixer le nombre de sièges de représentants du personnel titulaires à pourvoir** pour chaque commission administrative paritaire A, B et C.

Les organisations syndicales ont été consultées le 24 juin 2014 ainsi que fin mai.

La composition de ces 3 instances nécessite un vote du conseil municipal par délibérations distinctes.

### **M André Fidelin :**

Est-ce que vous avez des observations sur ce dossier ? Oui, M Le Bras.

### **M Antony Le Bras :**

Il s'agit des délibérations 8, 9 et 11 et au passage je note qu'il y a une délibération mystère, c'est la délibération n°10. Pour les délibérations 8, 9 et 11, nous allons nous abstenir parce que nous regrettons que ces délibérations n'aient pas été abordées en commission du personnel.

### **M André Fidelin :**

M Nicolas.

### **M Alain Nicolas :**

Le sujet suivant, c'est les ressources humaines.....

**M André Fidelin :**

Je pensais que vous vouliez répondre à M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**

Il n'en vaut pas la peine.

**M Alain Nicolas :**

Non, non ce n'est pas cela.

**M André Fidelin :**

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

**M Bertrand Le Goff :**

Vous devez voter délibération par délibération.

**M André Fidelin :**

Ah, nous devons voter délibération par délibération.

**M Alain Nicolas :**

Là il s'agissait simplement de la note de présentation.

**M Bertrand Le Goff :**

Il y a 3 délibérations, CAP, CT et CHSCT.

**M André Fidelin :**

M Nicolas.

**M Alain Nicolas :**

(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a des observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

**M Claude Drouglazet :**

M le Maire, est-ce que je peux expliquer mon abstention.

**M André Fidelin :**

Bien sûr.

**M Claude Drouglazet :**

Je prends la suite de l'équipe de « A bâbord toute » du précédent mandat qui s'était opposée au transfert de gestion du centre de gestion. Nous partageons ce sentiment. Nous sommes favorables au paritarisme mais je tiens quand même à vous indiquer que vous avez pris une lourde charge notamment en matière de gestion RH. Il va falloir mettre les moyens en face pour pouvoir assurer le fonctionnement normal des CAP et des CHSCT. Je tenais à vous expliquer le sens de mon abstention qui est valable pour les 2 autres dossiers d'ailleurs.

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

**M André Fidelin :**

Point suivant, élection des représentants du personnel au comité technique, qui était précédemment CTP, M Nicolas.

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

9	Ressources humaines : Elections des représentants du personnel au comité technique (CT) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
---	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a des observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

10	Ressources humaines : Elections des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci M Nicolas. Est-ce qu'il y a des observations ?  
Nous pouvons passer au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).*

Le point 11, M Echivard. Il s'agit de Valcor, représentation de la commune, désignation des 2 suppléants.

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

11	Direction générale des services : VALCOR - Représentation de la commune - Désignation des 2 suppléants
----	--

**M Alain Echivard :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**  
C'est une question un peu annexe, mais temps pis je la pose quand même. Ces derniers temps, sur Beuzec et Keramporiel il y a beaucoup d'odeurs. Ça ne semble pas avoir été jusqu'au nez de M le Maire. Mais j'ai plusieurs fois été interrogée. J'entends au Rouz également, ça doit dépendre des vents alors. Est-ce que vous avez des informations ?

**M André Fidelin :**  
Je crois que nous avons des informations et M Calvarin va vous répondre.

**M Xavier Calvarin :**  
Au Rouz, nous avons des informations sur les odeurs, il s'agit d'un clapet qui marche très bien et qui dégage correctement des eaux usées. Par contre, le branchement au lampadaire qui permet d'évacuer les odeurs au sommet des lampadaires semble avoir un défaut de connexion. Ça va être réparé assez rapidement. Par contre, je n'ai pas entendu pour Beuzec et les autres quartiers.

**M André Fidelin :**  
Sur Beuzec, je vais répondre. Il y a eu un problème très temporaire. Il y a eu une panne à la Saria qui a provoqué un problème olfactif. C'était un problème accidentel et matériel qui a été réparé. Cela a duré quelques jours. La Saria nous avait prévenu. Il n'y a pas d'autres questions sur le Valcor ?

Nous pouvons passer au vote ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM LE BRAS, BONNEAU).***

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

12	Action sociale : LA BALISE - Modification de la représentation de la commune
----	--

**M André Fidelin :**  
(lecture du rapport)

S'il n'y a pas d'observations, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

13	Direction générale des services : Port de Concarneau - Financement du schéma d'aménagement et de développement
----	--

**M Bruno Quillivic :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci M Quillivic.

Avant de recueillir vos remarques sur ce dossier, je voudrais apporter quand même un complément d'informations parce que c'est une question que vous allez me poser et qui nous taraude. Pourquoi la première thématique n'a pas été fléchée dans nos choix et plus particulièrement, développer la construction navale, couverture de la cale sèche, mise aux normes de l'aire de carénage ?

Effectivement, la question économique et le bassin d'emplois, le soutien aux entreprises, l'accompagnement des entreprises, c'est la priorité de notre commune. Sachez que ça n'a jamais été le cas par le passé, même si en ce qui concerne la cale sèche, il y a eu une garantie d'emprunts. Mais en ce qui concerne l'engagement financier sur des investissements concernant l'économie et le port en particulier, cela n'avait jamais été pratiqué. On ne peut pas nous en faire l'injure. Maintenant, quand on nous dit que le projet global d'aménagement et de développement du port c'est 10 ou 15 ans, notre souhait c'est d'avoir une visibilité dans le temps sur les différents projets, et surtout la programmation et le calendrier à mettre en place. Quand il y a 40 millions d'euros, on ne peut pas se contenter aujourd'hui, d'avoir seulement une demande de levée de fonds de la CCI sur ces deux thématiques que sont l'économie sur la cale sèche, l'élévateur et le slipway. Nous savons très bien que ce sont des sommes qui sont importantes mais elles rentrent dans une programmation globale comme je le disais, 40 millions d'euros sur 15 ans, nous avons besoin d'une visibilité.

Cette réunion prochaine du 2 octobre du comité de pilotage saura rassembler le conseil général, la CCI, la communauté d'agglomération et la ville de Concarneau. J'espère qu'autour de ces tables, tous ces éléments sur des priorités partagées et nous sommes d'accord pour dire que l'économie, je le répète est prioritaire. Mais nous avons besoin que les décisions, les priorités soient partagées et actées par les différents acteurs, par les partenaires de ce comité de pilotage.

Nous avons élaboré ensemble le schéma d'aménagement avec un ensemble d'éléments concernant l'économie. Nous pouvons penser que c'est prioritaire. Il y a un volet environnemental bien évidemment, lorsque l'on dit que l'élévateur et le slipway c'est économique et environnemental. Mais vous avez pu remarquer qu'il faut également conforter la filière pêche et développer la plaisance. Vous savez très bien qu'il y a des travaux qui sont prévus sur l'avant port, y compris le déroctage. Sur l'arrière port avec les pontons supplémentaires, et l'aménagement de cet arrière port. Maintenant, on veut savoir quelle programmation, quel calendrier, quel financement, quel partage de financement ? Ensuite, nous voulons savoir quel statut dans la gestion ? Pour tous ces éléments-là, nous avons besoin de nous retrouver pour en parler et être en phase sur ce dossier. Voilà ce que je peux vous dire en avant propos. Maintenant, si vous voulez débattre sur ce dossier, Bruno Quillivic qui fait parti du conseil portuaire, ou moi-même seront là pour vous répondre.

M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

Je vais d'abord reprendre ce que vous aviez dit en introduction, à savoir que vous êtes le premier à intervenir sur le plan économique dans les affaires portuaires. Je regrette, mais j'ai été moi-même adjoint aux affaires économiques à une certaine époque. Je parle sous le contrôle de Marc Bigot qui était à l'époque bien placé pour le savoir. La ville est intervenue dans le cadre des renouvellements de flottilles dans les années 90. Nous avons effectivement participé notamment à 2 associations l'ASSIDEPA pour la pêche artisanale et l'AREDIPEP pour la pêche industrielle. Je vous signale par ailleurs, que pour l'AREDIPEP, il faudrait vous poser la question de savoir si on ne peut pas récupérer un certain nombre de fonds parce qu'aujourd'hui, l'armement Nicot et l'armement Dhellemmes n'étant plus concarnois, il y a peut-être matière, effectivement à récupérer un certain nombre de fonds, qui étaient des avances de trésorerie à l'époque et non des subventions. Voilà pour la précision de départ.

Concernant les dossiers que vous présentez aujourd'hui, « A bâbord toute » a critiqué le projet porté par

le conseil général, la ville et la CCI, à la fois sur la forme et sur le fond. Sur la forme, la concertation, même si elle a été longue, n'a pas permis d'entendre toutes les parties prenantes à la vie portuaire. Sur le fond, car les aménagements des espaces portuaires, y compris les terre-pleins, mériteraient des précisions, c'est ce que vous venez de dire, d'ailleurs, sur les affectations futures en lien d'ailleurs avec les obligations du PLU et du SCOTT. La situation du port de pêche s'est encore dégradée en 2014. Il y a bien sûr les ventes des navires Dhellemmes à Intermarché de Lorient, et surtout la baisse des débarquements parce que le port n'a jamais connu un tonnage débarqué aussi faible depuis des dizaines d'années. Seules 3 000 tonnes ont été débarquées pendant les 6 premiers mois, ce qui correspond à un mois de tonnage il y a 20 ans, soit 2 fois moins qu'à Erqui, petit port de pêche des Côtes d'Armor, 2 fois moins qu'à Erqui.

Peut-on rester les bras croisés devant une telle situation ?

Que propose le gestionnaire pour remédier à cette situation ? Je partage votre avis sur la pression à mettre auprès du gestionnaire concernant les propositions que vous avez à faire et notamment les propositions financières. Les navires Concarnois vont-ils continuer à débarquer dans les autres ports, Le Guilvinec ou Lorient ? Le Président de la CCI fait du port du Guilvinec sa priorité, voir un article de la presse locale du 13 juin 2014. S'il s'agit d'un schéma d'aménagement et de développement, nous voulons savoir de quoi il s'agit. S'agit-il d'immobilier ou de création d'emplois productifs liés à la pêche ? Nous n'avons pas de réponse assez précise dans le rapport que vous présentez. Mais vous nous demandez de voter en aveugle, un engagement pluriannuel de 3 millions d'euros. Dans le même temps, vous nous parlez de prudence budgétaire dans un contexte que nous savons contraint puisque vous-mêmes, vous l'affirmez. Nous avons la sensation où le gestionnaire abandonne le port de pêche de Concarneau à son sort. Les abords de la criée sont dans un état d'abandon lamentable et cela renforce notre méfiance sur les intentions réelles qui gouvernent ces projets. Nous ne sommes pas contre la participation financière de la ville dans un plan de reconquête des emplois productifs liés à la pêche et nous avons des propositions à faire sur le sujet. J'ajoute que les thèmes abordés sur ce point à l'ordre du jour, mériteraient à eux seuls un conseil municipal. Compte tenu de ce qui précède, nous voterons contre votre position que nous jugeons imprudente sur le plan budgétaire.

**M André Fidelin :**

Très bien M Drouglazet. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, M Bonneau.

**M Pierre-François Bonneau :**

M le Maire, nous avons l'intention de vous poser la question de ce que serait le fléchage de cette enveloppe de 500 000 € annuels. Vous nous avez répondu par avance en nous disant que vous n'êtes pas aujourd'hui en mesure de nous indiquer ce fléchage. Pour nous, il nous paraît essentiel de travailler prioritairement sur la rénovation des outils portuaires parce que c'est la condition de la revitalisation économique de Concarneau. Deuxième chose, nous souhaitons aussi que l'ensemble du conseil municipal, y compris l'opposition, puisse être associé à une réflexion globale sur le devenir du port de Concarneau. Or, aujourd'hui, on nous demande de voter une enveloppe de 500 000 € sans que nous ayons les moyens de savoir à quoi va être affectée cette enveloppe.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Juste pour compléter ce qui a été dit, puisque vous avez anticipé sur d'éventuelles questions. Puisque la prochaine réunion est le 2 octobre, je pense qu'il vaudrait mieux attendre le prochain conseil municipal pour voter cette délibération à partir du moment où vous aurez défini plus prioritairement vos priorités puisque quelque part, vous faites référence à un comité de pilotage stratégique mais qui a lui-même défini ses priorités puisque les priorités ont été actées par la rénovation des outils portuaires en urgence sur 2015 qui est donc le slipway et la couverture de la cale sèche. À partir de là, il ne faut pas attendre qu'ils vous donnent d'autres priorités puisque ces priorités ont été définies. C'est le reste qui n'a pas été mis sur un calendrier précis. Nous préférons, puisque nous sommes effectivement favorables à un soutien de la part de la ville, et pour vous rappeler soit vous ne connaissez pas l'histoire de Concarneau ou soit vous mentez volontairement, mais il y a eu des aides de la ville au niveau de la rénovation des routes, au niveau des quais, au niveau de la cale sèche, un peu plus que la garantie. À partir de là, nous préférons que vous nous présentiez ou que vous nous associez à un travail initial et que nous présentions un projet avec une autorisation de programme qui véritablement engage la ville de Concarneau sur ces priorités qui sont la rénovation des outils portuaires parce que vous savez bien que cela ne se fait pas, il n'y aura pas



d'avenir pour le port de Concarneau.

**M André Fidelin :**

Vous savez, je suis le Maire de Concarneau et le Président de CCA. S'il y a des gens qui sont bien placés pour répondre à toutes ces questions, c'est bien le Conseil général qui est le propriétaire du port et le Conseil régional aussi dans ses études. Aujourd'hui il y a une étude menée par le Conseil régional, il y en a une autre qui est gérée par le Conseil général sur le devenir des ports de Bretagne. Et le conseil général en particulier travaille sur les ports du Finistère. D'une façon globale, dans les semaines ou mois futurs, nous en saurons certainement un peu plus sur le devenir de nos ports et de la pêche en particulier. Ce que nous avons souhaité, c'est d'avoir une action volontaire pour accompagner les entreprises sur les équipements parce que nous savons très bien que l'économie c'est le bassin d'emplois. C'est ce qui nous intéresse le plus aujourd'hui. Si les entreprises sont saines, se développent et sont bien structurées c'est de l'emploi pour Concarneau et du développement de l'emploi aussi pour Concarneau. Ce que nous avons voulu, c'est de dire oui, nous nous engageons sur le port de Concarneau. Mais, nous voulons des précisions sur le calendrier et sur les priorités tout en sachant que l'économie et le soutien des entreprises est prioritaire. Voilà ce que nous avons décidé. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons voter. Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

J'ai deux points. Le premier concerne l'étude à laquelle vous faites référence au niveau Conseil régional, elle porte sur les ports qui ont une activité de réparation navale simplement. Il a été acté que la Région apporterait un soutien et que la réponse précisant ce soutien interviendrait dans les prochaines semaines par le Président de la Région. Sur le deuxième point, vous dites développer l'emploi, soutenir le développement économique, on vous entend. Très bien, sur cela nous sommes entièrement d'accord, sauf que si nous reprenons la délibération que vous nous mettez sous le nez ce soir, ça n'est pas ce que vous dites. C'est-à-dire que vous parlez de développer la construction et la réparation navale, là-dessus, ok, et pour nous c'est la priorité à l'heure actuelle, si on se base sur l'étude qui a été rendue par le Conseil général et par la CCI. Après, vous évoquez de conforter la filière pêche. Mais cela c'est de la responsabilité aussi du gestionnaire puisque vous faites référence à la tour à glace, au déplacement du poste à gasoil, à l'aménagement du port de pêche, ce ne sont pas des choses sur lesquelles la ville va intervenir concrètement, ce n'est pas le cas. Vous marquez, développer la plaisance, pôle technique, arrière port, c'est très flou et cela c'est aussi de la responsabilité du gestionnaire. Aménagement de la tête de criée, programme d'équipement culturel et touristique, ça veut dire qu'on peut penser que cet engagement financier que vous prenez ne va pas servir pour ce qui nous semble être la priorité et que vous décrivez comme étant la priorité, mais pour d'autres points qui nous semblent moins prioritaires à l'heure actuelle puisque vous connaissez les résultats des études environnementales et au niveau de la sécurité sur l'élévateur qui est dans un état terriblement obsolète. Voilà, c'est tout ce que..... M le Maire.

**M André Fidelin :**

Écoutez, Mme Le Meur, tout d'abord, ne nous donnez pas de leçons. Le procès d'intention, je ne l'accepte pas. Déjà que la Région se prononce définitivement sur son engagement des 30 % sur le port de Concarneau et qu'elle ne réfléchisse pas trop entre Lorient et Concarneau. Déjà c'est le premier point.

**Mme Gaël Le Meur**

Déjà en tant que conseillère municipale....

**M André Fidelin :**

Laissez-moi parler, je vous ai laissé parler.

**Mme Gaël Le Meur**

Non, vous m'avez coupé la parole M le Maire.

**M André Fidelin :**

S'il vous plaît Madame, s'il vous plaît, vous me laissez parler ? Ça c'est le premier point. Balayez devant votre porte à la Région d'abord. Ensuite, vous n'allez pas voter cette délibération, les Concarnois en jugeront. C'est tout ! Bien, c'est clair ? Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?  
Voilà !

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET) 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM BONNEAU, LE BRAS).***

Je pense que nous avons assez argumenté, mais comme dirait M Drouglazet, on peut en parler pendant des heures. Ce dossier-là je le connais bien, je le connais sûrement moins que Marc Bigot et Claude Drouglazet dans son histoire, mais j'ai animé la semaine dernière à Quimper Cornouaille Développement, l'atelier maritime, Mme Ziegler et Mme Le Meur étaient là, et nous avons évoqué tous ces problèmes de la « maritimité » sur le territoire de la Cornouaille et de Concarneau et je peux vous dire que nous avons largement défendu Concarneau. Je n'ai aucun complexe sur ce dossier. Maintenant, à Concarneau, nous n'avons pas la maîtrise des décisions principales. C'est le Conseil général, la Région, la CCI.

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est un port départemental, M le Maire.

**M André Fidelin :**

Nous allons passer à l'urbanisme. Et nous allons laisser la parole à M Bigot sur la cession du terrain de la ville à l'USC.

14	Urbanisme : Cession de terrain de la ville à l'USC
----	--

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci M Bigot. Vous voulez intervenir sur ce dossier ?  
Oui, M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**  
C'est pour vous dire que nous voterons pour cette fosse synthétique et indispensable. Il devient urgent de la créer. Nous regrettons quand même le montage qui a été trouvé. Nous aurions préféré que vous teniez une promesse de campagne qui est pourtant assez intéressante et qui date de quelques mois, moins de 6 mois. Et que ce ne soit pas à l'USC de supporter la construction de ce synthétique.

**M André Fidelin :**  
Très bien, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M Claude Drouglazet :**  
Ce n'est pas une question, mais j'ai regardé la dossier et j'ai trouvé un peu drôle quelque part parce que l'on retourne une situation. Je ne sais pas si vous vous souvenez mais en fait c'est la ville qui avait racheté le terrain de l'USC qui était privé et aujourd'hui on se retrouve avec la ville qui revend un bout de terrain à l'USC, donc ça ferait un terrain privé, et en plus on rajoute une servitude à la ville.

**M André Fidelin :**  
C'est l'euro symbolique, c'est donné.

**M Claude Drouglazet :**  
C'est assez acrobatique sur le plan juridique. Je ne suis pas contre, mais simplement cela aurait été aussi bien de mettre une subvention directe parce que c'est quand même une forme de subvention déguisée. Simplement, on peut peut-être aussi demander à l'USC de demander l'ouverture de ce terrain à d'autres clubs qui pourraient en avoir besoin qui utilisent les terrains en herbe de la ville qui sont effectivement esquivés lors des hivers comme celui que nous avons connu la dernière fois et aussi à la section sport étude du lycée du Porzou qui pratique le football et je pense qu'ils pourraient ouvrir l'usage du terrain synthétique à ces jeunes.

**M André Fidelin :**  
Je vais répondre rapidement et ensuite je laisserai la parole à Bruno Quillivic. Quand j'entends indispensable, non ce n'est pas indispensable. C'est le 1<sup>er</sup> point. Ce n'est pas indispensable. Il n'y avait pas de fosse synthétique avant. L'USC s'est quand même retrouvée contre Guingamp en 8<sup>e</sup> de finales. Ce n'est pas indispensable, c'est sûr que ça améliore le confort, ça améliore la qualité de jeu, mais on ne peut pas dire que ce soit vraiment indispensable. Promesse de campagne, certes, mais le problème c'est qu'il fallait au club le terrain synthétique ou la fosse synthétique dans les 6 ou 8 mois. Il leur fallait la fosse synthétique pour le mois d'octobre - novembre. Alors stop. Nous avons un plan pluriannuel d'investissements 2008-2014. Cette fosse synthétique n'y était pas, aujourd'hui, nous sommes très contraints. Nous ne pouvions pas, dans les 6 mois financièrement sur le budget 2014, financer cette fosse synthétique. Nous avons trouvé un compromis qui satisfait les 2 parties. C'est l'essentiel. Le terrain est une friche qui se trouve au dessus du terrain d'honneur et n'est pas utilisé. C'était un compromis intéressant. Voilà ce que nous pouvons dire. Maintenant, ce qui nous intéresse, c'est surtout un terrain synthétique et non pas une fosse synthétique pour des entraînements particuliers. C'est surtout un terrain synthétique pour les matchs de l'hiver comme vous le disiez, pour des matchs officiels, pour qu'ils soient homologués. C'est surtout cela que nous souhaitons. Pour l'instant, financièrement, non, on ne peut pas. C'est clair. Je vais laisser la parole à Bruno.

**M Bruno Quillivic :**  
Juste pour rajouter. Je suis entièrement d'accord avec ce que vous dites et pour rebondir sur ce qu'a dit Claude Drouglazet, c'est qu'aujourd'hui compte tenu des contraintes qui pèsent sur nos budgets, les investissements en matière sportive doivent à mon sens toucher soit plusieurs associations, soit une

association avec des collèges et lycées. À mon sens, ça doit être cela les investissements sportifs aujourd'hui. C'est vrai que c'est un terrain qui ne va concerner qu'une association.

**M André Fidelin :**

Le but c'est que les établissements scolaires bénéficient aussi l'hiver d'un terrain synthétique, un terrain entier pour permettre l'éducation physique et sportive. C'est notre priorité. Mais, sachez que je n'ai rien contre l'USC. Vous le savez très bien et on s'y rencontre d'ailleurs. Il n'y a pas de souci particulier. Nous avons quand même trouvé un terrain d'entente. C'est l'essentiel. Les 2 parties sont satisfaites.

Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai oublié de vous le soumettre, dans le rapport qu'a fait l'avis des domaines, on nous parle de 1 500 m<sup>2</sup> et dans l'acte notarié, on parle de 3 000 m<sup>2</sup>.

**M André Fidelin :**

Justement, on l'a fait exprès pour savoir qui était le premier qui allait s'en rendre compte. Bravo, félicitations.

**M Claude Drouglazet :**

Je suis un bon élève.

**M André Fidelin :**

Vous avez un bon point. Qui peut répondre ?

**M Marc Bigot :**

La surface de la fosse en elle même fait 1 400 m<sup>2</sup> et l'ensemble du terrain fait 3 292 m<sup>2</sup>. Ce qui fait un coût, si on fait l'opération, de 23 000 € environ.

**M André Fidelin :**

En somme, ce que l'on a cédé, c'est l'ensemble de la friche qui fait 3 000 m<sup>2</sup>. Nous n'allions pas couper la friche en 2. Oui, M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**

Je voulais juste rajouter, vous semblez critiquer un peu le fait qu'il y avait urgence d'après l'USC à avoir ce terrain synthétique.

**M André Fidelin :**

Ce n'est pas une critique, c'est une constatation.

**M Antony Le Bras :**

Une constatation, vous vous plaignez un peu de l'urgence effectivement. Votre promesse aux Concarnois sur le sujet date effectivement du printemps. Mais la promesse à l'USC, elle est bien antérieure, vous le savez comme moi, donc ne vous plaignez pas de l'urgence qu'il y avait. L'urgence, c'est vous qui l'avez créée.

**M Bruno Quillivic :**

Il y a 2 choses dans ce dossier-là que je peux comprendre que vous ne connaissiez pas en totalité. Dans les discussions que nous avons à l'USC auparavant, c'était effectivement sur un terrain synthétique. Un vrai terrain synthétique, avec entraînements et matchs. Le club avait aussi cette demande depuis de nombreuses années, d'une fosse synthétique sur laquelle encore une fois on ne s'était pas engagé. Nous avons eu des discussions à la suite de la rentrée comme le disait M le Maire. C'était pour savoir la possibilité pour la ville de réaliser cet investissement. Ce n'était pas possible entre 2014 et 2017. Le club est revenu en nous disant pourquoi à la limite le club va porter l'investissement et la ville interviendra par le biais de subventions, mais là nos avocats ont dit non. Ce n'était pas une solution possible. Il y avait 2 possibilités. Soit envisager un décalage, soit à ce que ce soit le club qui le réalise avec une cession de terrain. C'est cela qui a abouti aujourd'hui. Pour avoir participé à l'ensemble des réunions, en aucun cas il y a eu une promesse sur cette fosse synthétique.

**M André Fidelin :**

Oui, Calvarin.

**M Xavier Calvarin :**

Je voulais juste faire une petite précision. On parle de promesse électorale. Je me rappelle, quand je suis arrivé au conseil municipal, à l'époque, on avait un gros problème au niveau du foot. C'était justement le stade de Kerhun. Quand nous sommes arrivés, nous avons vu les pratiquants et les parents et nous avons dit que nous allions le faire. Je me rappellerais toujours de la réaction à cette réunion avec les parents de jeunes sportifs. Ils m'avaient dit, vous savez depuis le temps, cela fait au moins 15 ans qu'on nous dit que ça va être fait, on n'y croit plus. L'année suivante cela a été fait, on a dépensé 450 000 €. Vous voyez sur les promesses je crois que nous n'avons pas de leçon à avoir.

**M André Fidelin :**

Bien, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

Merci, vote à l'unanimité. Nous pouvons tourner la page.

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

15	Urbanisme-foncier : Bail de chasse avec la Société Loc Maria Hent à Coat Conq
----	---

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci M Bigot. Le bail existe déjà. C'est un avenant au bail pour déterminer le nouveau périmètre du fait de la réalisation du nouveau refuge de la SPA. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non. Nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

Mme Boidin sur la culture.

**Mme Laëtitia Boidin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Mme Boidin. Qui veut intervenir sur ce dossier ?

**M Claude Drouglazet :**

Je veux bien intervenir puisque l'on parle du fonds européen de la pêche. Je fais simplement le lien avec ce qui s'est dit avant au niveau portuaire. C'est-à-dire que pour avoir des subventions, il faut avoir des projets. Aujourd'hui, nous avons une vice-présidente du Conseil général et une vice-présidente du Conseil régional, nous avons un député européen que vous avez rencontré l'autre jour, Alain Cadec qui est président de la commission pêche européenne. Je pense que nous avons des atouts ici avec des adjoints compétents en la matière pour monter de bons projets en direction de la pêche. C'est bien pour cela que j'insiste sur ce côté pour l'aménagement portuaire. Il faut profiter aujourd'hui que la France va avoir des affectations de crédits pour pouvoir les répartir entre les régions. Il faut que Concarneau se positionne fermement là-dessus. Je vous rappelle que quand M Jospin était venu à Rennes pour son pacte d'avenir, la Cornouaille s'était plainte de ne pas avoir eu sa part du gâteau. Il faut dire les choses telles qu'elles sont, la Cornouaille à l'époque, n'avait pas présenté de projets susceptibles d'être financés. Je pense qu'il faut que nous travaillions vraiment fort pour profiter de ces fonds européens pour améliorer la situation du port de pêche de Concarneau.

**M André Fidelin :**  
Merci M Drouglazet. Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Nous avons assisté tous les 3 la semaine dernière à une réunion sur le devenir de la Cornouaille à travers la Cornouaille et sur la pêche notamment et nous avons parlé de tout cela. Je vais redire ici que concernant le port de Concarneau, c'est aux élus de décider ce que le port doit devenir, et ce n'est pas simplement au Président de la Chambre de Commerce, qui, par voie de presse, se permet de faire des annonces. Il appartient, aux élus et notamment aux élus municipaux de dire, ce qu'ils veulent pour Concarneau.

**M André Fidelin :**

Je vais vous répondre que c'est surtout au propriétaire du port, le Conseil général, Mme Ziegler. Je veux bien que nous reparlions de culture et de mémoires en chantier. Parce que là, le débat sur le port peut durer des heures. On le connaît tous, il est passionnant, mais malheureusement, au delà d'être passionnant, il en devient critique. Il faut qu'aujourd'hui, toutes les forces partenariales qui sont susceptibles d'intervenir, puissent se concerter et permettre que nous avancions ensemble sur ce dossier.

Nous votons donc pour la culture.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

L'œil du Beffroi, qu'est-ce qu'il y a sous l'œil du Beffroi, Mme Boidin ?

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

17	Patrimoine : Tarif de vente du livre - " Sous l'œil du Beffroi - Mémoires de Concarneau 1945-1985 "
----	---

**Mme Laëtitia Boidin :**

(lecture du rapport)

*Mme Boidin indique à la fin de la lecture du rapport :*

Je tiens à préciser que suite aux réflexions que M Bonneau a faites lors de la commission, qu'une convention a été signée avec locus solus qui est l'éditeur et la mairie. Il y a 300 exemplaires qui ont été acquis par la mairie au prix de 13,27 € HT, soit 14 € TTC. Le prix d'achat est aujourd'hui de 14 €, soit une remise de 30 % par rapport au prix de vente public.

Nous les achetons 13,27 et nous les revendons 20 € TTC.

**M André Fidelin :**

Bien, nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

Développement durable, avec la voie verte pour M Calvarin.



18	Développement durable : Voie verte - Dossiers de financement auprès de la Région et du Département
----	--

**M Xavier Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Effectivement, nous avons anticipé sur la réalisation de cette voie verte jusqu'à Kerguerès. Je dirais merci au Conseil régional et merci au Conseil général et merci Mesdames.  
Oui, M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**  
Nous nous félicitons de la prolongation de la voie verte. Cependant, il y a un regret.

**M André Fidelin :**  
On ne s'attendait pas à mieux.

**M Antony Le Bras :**  
De ma part vous aurez souvent des félicitations. N'ayez crainte. Il se trouve que globalement c'est un succès populaire.

**M André Fidelin :**  
C'est vrai que les Concarnois sont fâchés et déçus de cette voie verte. C'est incroyable !

**M Antony Le Bras :**  
Ah non ! Je suis le premier à en être heureux. J'en suis un riverain et je constate qu'elle est un succès populaire. Et j'en suis ravi. Cependant, nous regrettons que les traverses de chemin de fer n'aient pas toutes été enlevées alors qu'elles constituent un danger pour la population. En effet, elles sont recouvertes d'un produit hautement cancérigène, la créosote, ces traverses sont classées déchets dangereux depuis un décret datant du 18 avril 2002. Je voulais juste savoir si c'était un choix délibéré qui peut s'expliquer et que M Calvarin va nous expliquer, ou une négligence. Dans les 2 cas, au delà des risques sanitaires, il y a aussi un risque juridique, d'un recours par une association ou des riverains. Je trouve dommage que cela n'ait pas été pensé avant. Leur enlèvement et le traitement de ces objets pouvaient être pris en charge par le Conseil général et n'auraient pas coûté aux Concarnois.

**M André Fidelin :**  
Merci M Le Bras, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M Claude Drouglazet :**  
Oui, une question m'a été posée par un citoyen, quand les travaux de la voie verte 3<sup>e</sup> tranche, vont-ils commencer, et du coup, vont-ils aller jusqu'à la Boissière ?

**M André Fidelin :**  
M Calvarin :

**M Xavier Calvarin :**  
M Le Bras, nous nous étions aussi posés la question de l'enlèvement de ces éléments. Il faut savoir que la 1<sup>ère</sup> tranche qui a été faite entre le parking de la gare et le Dorlett, a été » faite suivant un accord ou une convention passé avec RFF qui interdisait tout simplement de les enlever. Nous n'avions pas le choix, il fallait juste prendre les précautions d'usage, à savoir de placer un géotextile dessus pour éviter la dégradation supérieure de ces traverses en bois, en sachant que de toute façon, pour toutes les anciennes voies une très grande partie de la créosote, qui est le produit qui traite les traverses, se retrouve déjà en dessous des traverses et non pas dans le bois par lui-même. C'était la 1<sup>ère</sup> tranche. Pour ce qui est de la 2<sup>e</sup> tranche qui a été faite, là l'accord a été différent. Nous avons eu une dérogation par RFF justement pour pouvoir, le cas échéant, enlever les traverses qui seraient désolidarisées du ballaste, enlever les anciens rails et les recycler. Ça a été fait à peu près pour un tiers des traverses et tous les rails. Ça c'est sur la 2<sup>e</sup> tranche. Et effectivement maintenant, sur la 3<sup>e</sup> tranche dont les travaux vont être conduits par le conseil général, en théorie, à la dernière réunion à laquelle j'ai participé on nous avait annoncé un DCE, c'est-à-

dire le document de consultation des entreprises pour la fin de l'année par le conseil général, et donc, derrière je suppose les marchés-publics, et ça devrait aller jusqu'à la Boissière. Voilà pour les précisions.

**M André Fidelin :**

S'il n'y a pas d'autres interventions nous allons passer au vote.

Quel sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

Restauration du quai de la porte au vin, M Calvarin.

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

19	Techniques : Restauration du quai de la porte au vin - Demande de subvention auprès de la Région Bretagne - Programme "Héritages littoraux".
----	--

**M Xavier Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci M Calvarin. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Je voulais intervenir parce que vous avez pris l'habitude ce soir, de fortement nous interpellé, tant la conseillère générale, que la conseillère régionale que je suis. Je souhaitais vous répondre là-dessus. Vous demandez au Conseil régional de balayer devant sa porte. Vous savez comme moi, sur l'étude portuaire, qu'elle concerne les ports régionaux et le port de Concarneau. Vous savez comme moi, que la Région a acté un soutien. Et c'est faire preuve d'un très mauvais esprit que de dire....

**M André Fidelin :**  
Nous n'allons pas revenir sur le port, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Non, non, mais je voulais vous répondre là-dessus, parce que la Région a plusieurs fois affirmé son regard et son attention sur le port de Concarneau et son développement. Ne pas faire un procès d'intention à une collectivité qui n'a pas agi en ce sens.

**M André Fidelin :**  
Parlez-nous des héritages littoraux.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Je ne vous coupe pas la parole, M le Maire, S'il vous plaît. Respectez lorsque je suis en train de parler. Autant, sur le dossier précédent où vous remerciez des financements éventuels des collectivités Région et Département, je ne peux pas vous répondre, parce que n'ai pas été sollicitée directement. Par contre, j'ai reçu une demande concernant celle sur le dossier du quai de la porte au vin. J'ai suivi et défendu ce dossier. Et sous réserve du vote, lors d'une prochaine commission permanente, vous devriez avoir une aide à hauteur de ce qui est demandé, puisque tout cela rentre dans les programmes qui sont défendus par le Conseil régional. Donc, sous réserve du vote en commission permanente, c'est comme cela que ça se passe. Mais en tout cas, l'étude est favorable. Sur le précédent, je n'ai pas d'information à vous communiquer parce que je n'ai pas reçu ce dossier-là.

**M André Fidelin :**  
Oui, M Calvarin.

**M Xavier Calvarin :**  
Oui, le dossier que nous avons fait sur l'héritage littoral, vous ne l'avez pas eu ? Parce que j'avais demandé explicitement que vous l'ayez.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Je viens juste de dire l'inverse M Calvarin. Je viens de dire que j'avais reçu celui de la porte au vin, donc je vous répondais, mais pas celui de la délibération précédente

**M Xavier Calvarin :**  
D'accord.

**M André Fidelin :**  
C'est peut-être un manque de proximité et de coordination. Peut-être qu'entre la ville et la conseillère régionale cela demanderait qu'il y ait un peu plus de lien. C'est le cas d'ailleurs avec la conseillère générale que je rencontre quelques fois pour parler des dossiers qui concernent Concarneau.

**Mme Gaël Le Meur :**

Vous ne vous en souvenez peut-être pas, mais quand j'ai été élue en 2010, je vous ai fait une demande de rencontre et je vous ai expliqué qu'au titre de mon mandat, il était utile que nous travaillions ensemble pour défendre les intérêts de Concarneau.

**M André Fidelin :**

Très bien, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

**M André Fidelin :**

Oui, M Calvarin.

**M Xavier Calvarin :**

Je pense que pour la voie verte, effectivement maintenant que nous en reparlons, effectivement Mme Ziegler était à la réunion, que nous avons eue au CDAS, nous avons convenu ensemble, les gens qui étaient autour de la table, à ce que le Conseil régional soit aussi sollicité par le Conseil général... *Brouhaha*.... non, non, non mais Nicole, il y a eu certainement un problème d'incompréhension entre nous et le Conseil général. Mais ce n'était certainement pas une intention de ne pas vous faire passer le dossier. Dans la mesure où de toute façon on vous sollicitait, il n'y avait aucun intérêt à ne pas passer le dossier. C'est là que s'est fait le petit souci. Nous essayons avec les services, systématiquement lorsque j'ai des courriers qui partent pour le Conseil régional, je demande à ce que vous en ayez la copie de toute façon.

**M André Fidelin :**

Merci M Calvarin.

Nous passons au point 20, M Quillivic sur une attribution de subvention exceptionnelle.

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

20	Sports-Nautisme : USC - Attribution d'une subvention exceptionnelle de communication 2014
----	---

**M Bruno Quillivic :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**  
J'ai une question, c'est quoi une subvention exceptionnelle de communication ? Ça consiste en quoi ?

**M Bruno Quillivic :**  
Dans le cadre de cette convention de partenariat, c'est une subvention supplémentaire, au vu de la portée « médiatique » et de l'image de la ville à l'extérieur, de l'USC par rapport à ses matchs, au nombre de spectateurs lors de chaque match, etc. C'est un soutien complémentaire qui avait été décidé dans le cadre de la subvention de partenariat. Ce n'est pas une somme qui est fixe et déterminée dans le temps, c'est juste que là pour la subvention 2014, nous nous étions engagés à verser le même montant que la subvention précédente. Il y a une subvention qui est liée aux résultats de l'USC, c'est la subvention dite CFA, qui est liée à la position...

**M André Fidelin :**  
On peut voter, s'il vous plaît ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

21	Finances : Fonds de concours CCA 2014 - Demande de financement
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Très bien, ce sont des dispositions réglementaires.  
Est-ce qu'il y a des observations ?  
Non ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

22	Finances : Budget principal - Décision modificative n° 2
----	--

**M Alain Nicolas :**

Il y a 3 DBM qui se suivent et pour lesquelles, la commission des finances a émis un avis favorable le 9 septembre 2014. La 1<sup>ère</sup> concerne le budget principal.

(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci M Nicolas.

Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

Je ne vais pas approuver la décision modificative budgétaire parce la participation à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la couverture de la cale sèche avait fait l'objet de mon opposition. Je pense qu'il faut être cohérent.... *inaudible*.... il n'y a pas de raison de vouloir le financer.

**M André Fidelin :**

Très bien, nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET), 4 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, THERY, MM BONNEAU, LE BRAS).***

**Mme Nicole Ziegler :**

Je vote pour, pour les raisons inverses de celles de Claude Drouglazet.

**M Xavier Calvarin :**

Balle au centre.

**M André Fidelin :**

C'est ça la démocratie.

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

23	Finances : Budget annexe de l'assainissement - Décision modificative n° 1
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**  
Une question d'ordre général parce que cela concerne les 3 décisions modificatives. Pourquoi, justement, il y a la prévision du capital de la dette ?

**M Alain Nicolas :**  
C'est une provision que l'on fait. Nous sommes en dessous des prévisions telles qu'elles ont pu être faites lors du budget supplémentaire de juin dernier. C'est une provision simplement, aussi bien au niveau des intérêts de la dette que du capital.

**M André Fidelin :**  
Nous pouvons passer au vote ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, THERY, MM BONNEAU, LE BRAS). M Stéphan s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote.*



## Conseil municipal du 22 septembre 2014

24	Finances : Budget annexe du CAC- Décision modificative n° 1
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Très bien, nous pouvons passer au vote ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, THERY, MM BONNEAU, LE BRAS). M Stéphan s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote.***

25	Finances : Taxes locales sur la consommation d'électricité - Actualisation du coefficient multiplicateur
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**  
Je regrette que nous adoptions le taux maximum, parce que nous sommes dans une situation où la précarité énergétique se développe. C'est vrai que j'aurais préféré qu'on fasse un effort pour ne pas aller jusqu'à ce taux-là. Cela fait quand 0,6 % d'augmentation dans l'année. Cela me paraît quand même beaucoup.

**M Alain Nicolas :**  
C'est 0,7 %, c'est sur le pourcentage, c'est en point c'est insignifiant.  
Cela fait 3,5 K€ pour la commune, soit 3 500 €.

**M André Fidelin :**  
Ce qui fait 8 € par personne.

Bien, quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, ZIEGLER, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

26	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

### **M André Fidelin :**

Vous savez qu'à chaque conseil municipal, le Maire doit présenter au conseil municipal le tableau des décisions. Il a obtenu en avril 2014, c'était après les élections, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

(lecture du rapport)

Il y a beaucoup de conventions concernant les manifestations de l'été. Il y a aussi des conventions de résidence, il y a également des engagements culturels.

Est-ce que vous avez des observations ? Non ? Nous tournons donc la page.

***Ce rapport n'appelle aucun vote, il s'agit d'un dont acte.***

Nous arrivons à nos deux sujets supplémentaires. Il y a tout d'abord la mise à disposition du responsable des finances de la ville de Concarneau, à CCA, M Erwan Marc, puis le 2<sup>e</sup> point, nous laisserons Xavier Calvarin présenter le protocole d'accord transactionnel concernant les algues vertes. M Nicolas, tout d'abord.

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

27	Ressources humaines : Mise à disposition du responsable des finances de la ville de Concarneau à CCA
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci M Nicolas. Est-ce que vous voulez intervenir sur ce dossier ? Non ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

Le dernier point sur les algues vertes, M Calvarin.

## Conseil municipal du 22 septembre 2014

28	Services techniques : protocole d'accord transactionnel entre l'État et la ville, concernant les dépenses liées au ramassage, transport et traitement des algues vertes de 2010 à 2013
----	--

**M Xavier Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Vous avez des compléments d'information ?

**M Xavier Calvarin :**  
Le complément d'information est relativement simple. J'ai reçu, avec M Labbé, la semaine dernière les personnes chargées du recouvrement à la Préfecture. C'est une régularisation de l'été 2010 et de 2013 qui posait quelques petits problèmes d'interprétation des chiffres que l'on avait donnés. C'est aussi à ce titre que nous les avons reçus. Nous avons évoqué aussi le traitement de ces algues. Il faut savoir que dans un premier temps, le traitement n'était pas conditionné, que ce soit d'ailleurs le traitement ou l'épandage. Mais, sur l'expérience des côtes d'Armor qui ont sollicité la Préfecture à hauteur de 50 % sur le traitement également, il semblerait que l'État ait bougé un peu là-dessus, et que l'on puisse demander aussi les 50 % sur le traitement et l'épandage. Voilà un peu les grosses lignes de cette convention qui nous permet de récupérer la très grande partie des sommes engagées par la ville.

**M André Fidelin :**  
M Calvarin, ce qu'il faut dire également, c'est que la France a été condamnée par la cour de justice européenne pour mauvaise application de la directive dite directive nitrate. C'est à ce titre que l'État français a été condamné et a dû revoir sa copie vis à vis des collectivités qui se sont engagées, surtout financièrement, pour le ramassage et traitement des algues vertes. Il y a déjà eu une intervention du tribunal administratif de Rennes, en 2013 concernant les Côtes d'Armor. Il y a avait eu l'histoire du cheval, je ne sais pas si vous vous souvenez. Et là, c'est tout récent, c'était le 4 septembre et à ce titre, c'est plus de 100 000 € qui vont nous être attribués normalement pour nous financer ce ramassage d'algues vertes.

Je peux vous donner aussi un complément d'informations qui est positif. Au 30 août 2014, nous n'avons ramassé que 80 m<sup>3</sup> d'algues vertes sur nos plages. Ceci est à comparer aux 600 m<sup>3</sup> de 2013, de 2 700 m<sup>3</sup> de 2012, de 2 400 m<sup>3</sup> en 2011 et de 1 300 m<sup>3</sup> en 2010.

Qu'est ce qui se passe ? Évidemment, nous pouvons imaginer plusieurs scénarios. Depuis 2013, nous déposons les algues vertes, comme vous le savez, à l'usine de traitement à Fouesnant. Il n'y a plus d'épandage. La dépense 2014 au 30 août est estimée à 18 500 €. Évidemment, nous avons plus de traitement et de ramassage puisqu'il faut aller à Fouesnant, ce qui n'est pas évident. Concernant la période de 2014 à 2020, le dispositif de financement a été revu puisque c'est dans le cadre du nouveau contexte du pacte d'avenir pour la Bretagne, notamment avec l'intégration du 5<sup>e</sup> programme d'action directive nitrate. Les 80 m<sup>3</sup> de cette année nous font plaisir. Alors, on peut imaginer que cela est dû à la météo, on peut imaginer que ce sont les courants ou les vents. Mais le résultat est là et tant mieux. Pourvu que ça dure.

Entre temps, j'ai eu une information puisque je suis vice-président de la commission algues vertes sur nos bassins versants, c'était la semaine dernière avec Roger Le Goff qui est le président. Nous avons eu une démarche volontariste vis à vis des exploitations agricoles et nous sommes allés la semaine dernière dans une exploitation de 300 hectares et nous avons argumenté sur l'engagement fort et volontaire des bonnes pratiques, dans le cadre des actions du plan algues vertes. Nous avons expliqué qu'actuellement, il s'agissait d'actions volontaires et qu'il n'y avait pas de contraintes particulières. Mais que si les agriculteurs ne s'engageaient pas sur ce plan algues vertes, que l'Europe et l'État seraient certainement contraints à mettre en place des dispositions réglementaires et coercitives vis à vis des agriculteurs qui ne joueraient pas le jeu.

Est-ce que les 80 m<sup>3</sup> c'est peut-être la météo, mais c'est peut-être aussi toutes les actions qui sont faites et du travail qui est fait en amont et qui commencent à payer. Nous croisons les doigts et j'espère que ce sera confirmé dans les années futures. Mais quelques fois, on voit arriver les algues vertes aussi en octobre. Et les années précédentes, nous les avons vu arriver un peu plus tard. Il semblerait aussi que ce ne soit plus de la salade mais que ce soit de la mousse. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué.

Nous devons aussi voter car nous ne l'avons pas fait. Mais je voulais vous donner ce complément d'informations.

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier algues vertes ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Juste un point. C'est vrai qu'effectivement vous avez expliqué que la France avait été à nouveau condamnée, mais à un moment il faut quand même casser les idées reçues et rappeler aussi tous les engagements qui ont été pris par les différents acteurs publics et les professionnels, et la situation que vous décrivez pour Concarneau, se traduit en Bretagne de manière générale, puisque j'ai un chiffre à vous donner, entre 2000 et 2012, le taux moyen en nitrate est passé sur notre territoire breton, de 50 à 30 mg. C'est aussi une reconnaissance de ce qui est fait par l'ensemble des acteurs bretons. Et à ce titre, il faudrait arrêter de parler du cheval, etc... ça a effectivement existé mais il faut aussi et surtout souligner les efforts qui sont faits au quotidien par les différents acteurs.

**M André Fidelin :**

C'est un dossier intéressant. D'un côté il y a l'Europe avec ses contraintes environnementales et de l'autre côté l'État et la Région ont engagé une approche plus volontariste. C'est beaucoup plus long certes, mais au fil du temps, nous voyons que les consciences changent et que ça évolue dans le bon sens.

Nous allons maintenant voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

Ainsi s'achève ce conseil municipal de reprise. Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous le 23 octobre.

*La séance est levée à 21h20.*